

## Éditorial

par Jean-Louis Debré  
Président de l'Assemblée nationale



**A**u terme de cette législature si riche en événements, je veux conserver l'état d'esprit qui, pendant cinq années, nous a permis d'avancer et de construire ensemble. Ne pas s'appesantir sur les acquis et les succès, ne regarder que les réformes et les efforts qui restent à accomplir, me paraît être la seule méthode conforme à notre ambition commune d'une Assemblée nationale revalorisée et d'un débat public revitalisé.

Il importe d'abord, face à la prééminence de l'exécutif, de **renforcer les pouvoirs du Parlement**.

Point n'est besoin pour cela de changer notre constitution mais plutôt de faire évoluer – ce qui n'est pas moins difficile – nos mentalités et nos habitudes.

Cet effort concerne le Gouvernement comme les députés.

**Le Gouvernement** doit nous aider à rendre nos lois plus lisibles en cessant de soumettre au Parlement des projets trop longs, qui ne sont qu'une incitation à les préciser davantage ou à les amender. Il convient que l'exécutif montre également à l'avenir davantage de mesure dans la création d'autorités extraparlimentaires « indépendantes », dont les avis consultatifs ne font que compliquer la confection de la loi, quand elles ne privent pas les représentants élus du peuple d'une partie de leurs compétences légitimes.

**Mais l'effort doit aussi venir des élus. Il importe que les députés réinvestissent l'Assemblée.**

Nul ne peut espérer renforcer les pouvoirs du Parlement si les élus ne consacrent à leur mission de faire la loi et de contrôler le Gouvernement qu'une poignée d'heures par semaine.

**Je le dis sans détour : l'interdiction du cumul des mandats ne me semble pas être la solution au problème de l'absentéisme.** Priver le député de l'enracinement que lui donne un mandat de terrain ne peut au contraire que l'amener à rechercher un surcroît de légitimité locale par une présence plus intense encore en circonscription.

Bien plus productive serait **une révolution dans nos méthodes de travail**. Une meilleure visibilité sur l'ordre du jour me semble à cet égard la clef d'une répartition plus harmonieuse entre travail parlementaire à Paris et présence en circonscription.

Enfin, il nous faut affirmer plus encore qu'aujourd'hui l'Assemblée comme le lieu central, incontournable du débat pluraliste et de la confrontation républicaine. Pour atteindre pleinement cet objectif, la création d'**un véritable statut de l'opposition me paraît inéluctable**. Il nous conduirait à revoir l'organisation de nos séances de questions d'actualité en octroyant le même temps à la majorité et à l'opposition. Il nous servirait également de base pour créer au profit de l'opposition, dans chacune des commissions permanentes, un poste de vice-président chargé du contrôle.

Beaucoup a été fait en cinq années pour faire de l'Assemblée une maison plus active, plus ouverte, plus en prise sur son temps. Les Français l'identifient à nouveau comme le cœur battant de notre démocratie. Je n'ai pour l'avenir qu'un souhait : que cette reconnaissance retrouvée constitue pour nous tous, élus du suffrage universel, une incitation à travailler avec encore plus d'ardeur au profit de l'institution parlementaire et, à travers cette action, à servir toujours plus et mieux notre République.